

Racine conseille l'actionnaire majoritaire de Lanvin dans le cadre de la prise de contrôle du groupe par Fosun, propriétaire du Club Med

Racine a conseillé Mme Shaw-Lan Wang, femme d'affaires taïwanaise et actionnaire majoritaire de Lanvin, la plus vieille maison de couture française, lors de la prise de contrôle du groupe par Fosun International Limited, notamment propriétaire du Club Med.

Fondée en 1889, Lanvin était jusqu'ici détenue à 75% par Madame Wang et par un entrepreneur allemand, Ralph Bartel qui vont tous deux garder une part minoritaire de la marque.

Le prêt-à-porter haut de gamme de la maison Lanvin est aujourd'hui présent dans plus de 50 pays dans le monde et demeure l'un des symboles de l'élégance parisienne.

Pour le groupe chinois Fosun, l'acquisition de Lanvin vient renforcer ses activités dans la mode regroupées au sein de Fosun Fashion Group.

Dans le cadre de cette opération, l'équipe était composée de : Bruno Cavalié, associé, ainsi que de Bernard Laurent-Bellue, Of Counsel et Bruno Laffont, Counsel, sur les aspects M&A.

Lanvin était conseillé par le cabinet Darrois Villey Maillot Brochier. L'équipe était composée d'Alain Maillot, Nicolas Mennesson et François Kopf, associés ainsi que Martin Lodéon, collaborateur.

Monsieur Ralph Bartel, actionnaire minoritaire de Lanvin, était conseillé par le cabinet Bredin Prat représenté par Olivier Assant, associé, Karine Angel, Counsel, Simon Lange et Léa Francis, collaborateurs.

Le groupe Fosun était conseillé par le cabinet DLA Piper avec, Laurence Masseran et Pierre Alain Bouhenic, associés, Arnaud Moussatoff et Cécile Szymanski, Counsels, Laurent Asquin et Nicolas Crocq, collaborateurs.

A propos de Racine :

RACINE est un cabinet d'avocats français indépendant de droit des affaires qui réunit 200 avocats et juristes, répartis au sein de 7 bureaux : Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg et Bruxelles.

RACINE se caractérise par une approche « full service » en droit des affaires en conseil et contentieux.

Ses avocats, impliqués et pragmatiques, accompagnent les clients en leur apportant des solutions innovantes dans leur activité au quotidien, l'accompagnement des projets stratégiques et la gestion des crises. Ils s'attachent à la construction de relations de partenariats solides et durables avec les clients.

RACINE intervient pour des entreprises, issues de différents secteurs de l'industrie et des services, des organisations professionnelles et interprofessionnelles ainsi que des collectivités publiques.

Le cabinet a développé une expertise particulière des secteurs que sont le luxe, les médias, l'immobilier, l'agroalimentaire et la distribution.

RACINE est membre du réseau international d'avocats TAGLaw et du réseau OMNIA. Le cabinet entretient par ailleurs d'étroites relations avec de nombreux cabinets étrangers.